

Procès-verbal du Conseil d'école du Lundi 14 novembre 2022

Ecole André Malraux, Annexe du Lycée Charles de Gaulle

Étaient présents :

Équipe de direction : Daniel Riggs, Directeur de l'école André Malraux

Enseignants : Mme Bonnet, Mme Galmiche, Mme Mançois, Mme Matta, Mme Orhan, Mme Riggs, Mme Robert et Mme Robin et Mme Maraviglia (coordonnatrice d'anglais).

Parents représentants APL : Mme Barnes, Mme Lewis, M Mareschal, Mme Mathiesen, Mme Sourdeau, Mme Tidjani

Excusés : Didier Devillard, Proviseur ; Sébastien Reste, Directeur administratif et financier ;

1. Questions d'ordre statutaire :

1.1 Approbation du PV du conseil d'école du 14/06/2022

Le PV a été validé à l'unanimité.

1.2 Choix du secrétaire de séance

M Benoît Mareschal, représentant de parents sera le secrétaire de séance.

1.3 Installation du conseil d'école

Mme Sourdeau, Mme Tidjani, Mme Laalej, M Sallows, Mme Lewis, Mme Debru et Mme Orsini Barnes ont été élus comme représentants de parents au conseil d'école. Mme Segura, Mme Burquier, Mme Vedrenne-Suffolk, Mme Mathiesen et M Mareschal ont été élus comme suppléants.

Le taux de participation au conseil à André Malraux était de 46%.

1.4 Rappel des attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- vote le règlement intérieur de l'école.

Il est une instance qui donne son avis et émet des suggestions sur :

- le projet d'établissement
- le fonctionnement de l'école
- les actions pédagogiques entreprises
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions d'intégration des élèves handicapés
- les activités périscolaires, sportives et culturelles
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants

Il est une instance d'information sur :

- le choix du matériel pédagogique
- l'organisation des aides spécialisées
- les rencontres parents/enseignants, les orientations

M. Riggs rappelle que le rôle des parents au conseil d'école est aligné à ses attributions (décision, avis et suggestions, informer). Il rappelle aussi que pour un bon fonctionnement des relations parents-établissement, il est essentiel que les sujets délicats soient relayés (via les membres de l'APL) au directeur, et non directement aux enseignants.

1.5 Vote du règlement intérieur pour l'année 2022/2023.

Une modification est soumise au vote.

Règlement actuel :

L'assurance en responsabilité civile n'est pas obligatoire car les enfants sont couverts par l'assurance du Lycée (par contre les parents ne le sont pas). En matière d'**assurance personnelle accident**, les enfants sont couverts sur le lieu de l'école, pendant les sorties et les voyages scolaires, mais pour les cas très graves seulement (mort, perte de membres, paralysie). Nous vous recommandons celles, complémentaires, proposées par les associations de parents du Lycée qui sont adaptées aux besoins scolaires (dents cassées, bris de lunettes etc.).

Règlement actualisée :

"Le Lycée dispose d'une assurance en responsabilité civile qui couvre les conséquences des dommages que le Lycée pourrait causer à autrui (dans les circonstances et limites prévues dans la police

d'assurance correspondante). L'assurance en responsabilité civile du Lycée n'a pas vocation à couvrir les conséquences des dommages qu'un enfant pourrait causer à autrui, notamment à un autre enfant. Par ailleurs le Lycée dispose d'une assurance personnelle accident couvrant les enfants pendant le temps scolaire, mais pour les cas très graves seulement (mort, perte de membres, paralysie). Pour les raisons susmentionnées il est fortement recommandé aux parents ne disposant pas déjà d'une assurance responsabilité civile et accidents pour leur(s) enfant(s) de souscrire à une assurance scolaire (par exemple celle proposée par l'association des parents du Lycée), qui couvre la responsabilité civile de leur(s) enfant(s) au Royaume-Uni et inclut une couverture accidents adaptée aux besoins scolaires (dents cassées, bris de lunettes etc.)"

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

2. Questions d'ordre matériel ou financier :

2.1 Equipe pédagogique :

Mme Riggs a rejoint l'équipe pédagogique en tant qu'enseignante de MS.
Mme Robert travaille à mi-temps sur la classe de PS avec Mme Mendiaux. Mme Mendiaux est en arrêt jusqu'aux vacances de fin d'année. Elle est remplacée par Mme Deminier.
Mme Davis a repris son travail à temps plein depuis novembre

2.2 Effectifs

Au jour d'aujourd'hui, les effectifs sont les suivants :

| Effectifs par niveau 2022-2023 | | | | | | | | |
|--------------------------------|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | total |
| 15 | 27 | 25 | 27 | 36 | 18 | 25 | 30 | 203 |

La classe de CE1 a 29 élèves et la classe de CE1/CE2 25 élèves.

| Evolution des effectifs totaux | | | | | |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 17-18 | 18-19 | 19-20 | 20-21 | 21-22 | 22-23 |
| 238 | 238 | 232 | 217 | 202 | 203 |

Les effectifs se stabilisent donc après plusieurs années de baisse.

3. Questions d'ordre pédagogique

3.1 Enseignement de l'anglais



Mme. Maraviglia présente l'approche de l'enseignement de l'anglais en débutant par l'équipe qui reste inchangée à part Rachel Baker qui a quitté à la fin du dernier trimestre et Mme Davis qui est de retour à temps plein. Mme Maraviglia explique que les attributions de temps aux différentes classes (3h/semaine pour PS à CP et 4h/semaine CE1 à CM2) incluent des sessions en demi-groupes (PS-GS 1h sur 3, CP 4x 45min, CE1 et CM1 1h/semaine, CM2 2h/semaine). De plus, Katie Nicholson s'occupe des élèves nouveaux à l'anglais pour accélérer leur intégration dans leurs groupes avec des séances individuelles.

3.2 Aides aux élèves

Dans un établissement qui vise à accompagner tous ses élèves vers l'excellence scolaire, le traitement de la difficulté scolaire est au centre de nos préoccupations. Voici un petit état des lieux des réponses mises en place :

a) Les outils et personnels

Les aides en classe :

Elles sont nombreuses et diverses : différenciation du travail, étayage de l'enseignant, tutorat, groupe de besoin. Ces aides suffisent généralement à résoudre les difficultés.

APC : Activités pédagogiques complémentaires :

Le temps de travail de l'enseignant permet une prise en charge d'élèves. Lorsque leurs élèves sont en anglais, les enseignants interviennent dans une autre classe pour accompagner des petits groupes d'enfants (en classe ou en dehors).

Le suivi de l'équipe pédagogique :

L'enseignant n'est pas seul dans le suivi de la difficulté scolaire :

Le conseil de cycle se réunit régulièrement pour traiter de la question des élèves en difficulté scolaire. Le médecin scolaire et l'orthophoniste du Lycée Charles de Gaulle sont présents pour accompagner les équipes pédagogiques dans l'identification des difficultés. Le médecin scolaire et l'orthophoniste du Lycée peuvent recevoir des parents au Lycée sur demande de l'équipe pédagogique. Elles ne se déplacent pas à André Malraux pour un seul élève mais lorsque nous pouvons regrouper plusieurs rencontres.

Rencontre-parents enseignants :

Une relation parents-enseignant forte est un point essentiel du suivi. Les rencontres permettent dans la plupart des situations de lever bon nombre de difficultés.

Les réunions parents-professeurs auront lieu le vendredi 9 décembre.

L'équipe éducative :

C'est une rencontre menée par le directeur entre les parents de l'élève, l'enseignante et tout autre professionnel de santé ayant un rôle dans le suivi de l'enfant.

Elle est un temps d'échange, de partage et de construction collective d'un projet adapté à l'élève en question.

L'équipe éducative peut être réunie à tout moment durant l'année scolaire.

b) Les difficultés persistent malgré les aides en classe : PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) :

Le PPRE est un contrat passé entre l'enseignant, l'élève et sa famille. Il fixe des objectifs atteignables et des aides pour les atteindre. Les objectifs sont évalués après une courte période.

Le PPRE vise à mettre l'élève en réussite et créer un cercle vertueux.

Plusieurs PPRE peuvent se succéder.

c) Les difficultés résistent à long terme aux aides mise en place : PAP (Projet d'Accueil Personnalisé)

Le PAP est mis en place suite à un diagnostic. Un dossier est déposé auprès du médecin scolaire qui doit valider sa mise en place.

Il est destiné aux élèves ayant un trouble de type « dys » ou les troubles de l'attention.

Il suit l'élève pendant sa scolarité et permet de garantir la mise en place d'aménagements spécifiques.

d) PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Il est mis en place lorsqu'un élève en situation de handicap nécessite un aménagement spécifique (aménagement de temps, aide humaine...)

En fonction des situations et des projets des familles, une reconnaissance française du handicap peut être nécessaire. Un dossier MDPH doit alors être établi.

PAI

Un PAI est mis en place pour un élève nécessitant un traitement médical à l'école.

Le médecin scolaire l'établit au regard des ordonnances médicales mis à sa disposition.

Les parents demandent l'approche pour ce qui concerne les enfants qui s'ennuient ou à 'Haut-potentiel'. M. Riggs explique que la même approche est suivie, que l'équipe éducative revoit, suit et s'adapte aux besoins de l'élève. Dans les cas plus 'difficiles', ils engagent les diagnostiques et les recommandations (médecin/orthophoniste) qui peuvent mener à un suivi 'hors-école'

3.3 Quelques grandes dates à venir

Le festival de South Kensington les 16 et 17 novembre avec la venue de 3 auteurs de renommés dans l'établissement : François Place, Stéphanie Blake et Jarvis.

La semaine des lycées français dans le monde

Les festivités de fin d'année le vendredi 16 décembre

Les rencontres parents-professeurs le 9 décembre

4 Amicale laïque

Lettre de l'amicale lue au conseil d'école :

Le démarrage des activités s'est déroulé sans difficulté particulière et les élèves semblent heureux d'avoir retrouvé leurs activités quotidiennes. La campagne des inscriptions a pu être réalisée grâce au travail acharné de nos parents bénévoles que nous remercions plus que chaleureusement.

L'amicale propose pour ce trimestre 30 activités soit une offre relativement stable par rapport à l'année dernière. Le taux de remplissage des activités est satisfaisant dans l'ensemble, avec des effectifs en net hausse par rapport à l'année dernière année de transition Covid-19.

Nous avons cette année 17 activités en anglais et 13 activités en français. De nouvelles activités ont pu être lancées comme la photographie, le canevas, l'origami, le judo et un science club !

L'équipe de la boulangerie est constituée et nous espérons pouvoir rapidement recommencer nos traditionnelles ventes dans la cour des parents, après une longue pause suite à la pandémie.

L'annuaire 2021-2022 a eu un large succès cette année grâce à son nouveau format, et les agendas scolaires ont pu être distribués à tous les enfants à partir du CP en début d'année malgré un léger retard. L'agenda est illustré cette année encore par les propres dessins des élèves de l'école. Les trustees de l'Amicale remercient Assia et Mounia pour leur investissement sur l'annuaire et Delphine pour son travail sur l'agenda.

Enfin l'Amicale financera cette année encore le prix des incorruptibles, ainsi que les festivités de Noël avec un spectacle et les traditionnels cadeaux de classe.

5 Questions des représentants de parents



1/ Inquiétude quant à l'effectif dans certaines classes telles que le CE1 et CM2. Et questions concernant les aides possibles lorsqu'un enfant présente des difficultés.

Quels sont les dispositifs mis en place afin de rester à l'écoute des enfants ? Surtout ceux qui ont besoin de plus de temps ou qui présentent des difficultés.

Peut-on envisager qu'un orthophoniste vienne dans notre école ponctuellement comme c'est le cas à South Kensington?

La question de la difficulté scolaire a été traitée dans la partie 3.2.

2/ Revenir sur la sécurité dans l'école et autour de l'école.

Autour de l'école

- nous constatons des incivilités de parents qui se garent mal et provoquent des dangers. Notre groupe APL engage la conversation avec les parents qui se gardent mal, et emailing APL à venir.

- des conducteurs qui roulent trop vite, manque de visibilité de l'école, un passage piéton pas assez visible.

- inquiétudes concernant l'événement violent survenu fin septembre - ne pas relâcher la pression auprès du Council, afin que nous puissions les rencontrer et voir quelles solutions peuvent être mises en place.

- Proposition d'établir un "crossing guard" le matin. L'Amicale propose de financer cette intervention.

Le groupe (via M. Riggs & Mme. Sourdeau) va poursuivre la pression auprès du Council d'Ealing pour les sujets de sécurité (comportements antisociaux du voisinage, passage piéton) avant d'engager les fonds de l'amical pour subventionner un 'lollypop'. M. Riggs s'engage à continuer le côté éducatif touchant le sujet de la sécurité.

Au sujet de la fermeture trop lente de la grille, M. Riggs explique qu'il s'informerait sur la possibilité d'accélérer mais aussi que les entrées sont surveillées par des caméras.

Les parents indiquent aussi que les lumières sur la cour parents ne semblent pas bien fonctionner (confirme lors de leur sortie de l'établissement à 17h45)

3/ Nous éclairer sur les actions mises en place pour favoriser le "savoir vivre ensemble en célébrant nos différences"

- le thème DE&I : diversity, equality & inclusion est central dans le monde de l'entreprise, mais n'est pas nouveau au sein de l'école. Serait-il possible de communiquer davantage à ce sujet, et d'exposer les projets menés par l'école.

- Ouvrir le dialogue sur le rôle que l'APL peut jouer.

Le rôle de l'APL a été discuté dans la partie 1.4

M. Riggs explique que l'école a déjà le sujet de l'inclusion comme une de ses priorités mais qu'il reverra avec l'équipe les suggestions proposées par les parents et leur fera un retour.